Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-20251204-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 15 décembre 2025**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Karine PIQUET, Michel ROZE, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, David FROGER, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Thierry JUMEL), **Isabelle LEBRETON** (procuration à Sébastien COQUELIN), **Dominique SÉVIN** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN), **Rozenn COROLLER** (procuration à Emmanuel CASADO).

Excusé(e)s : Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

N° 2025.12.04 - FINANCES – Accueils périscolaires et extrascolaires – Tarifs et les pénalités applicables à compter du 05 janvier 2026

Présentation : Louis HUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 02 décembre 2025 ;
Considérant que la ville de Noyal-sur-Vilaine est organisatrice des services de restauration scolaire pour les écoles élémentaires, des accueils périscolaires pour l'école élémentaire publique et des accueils extrascolaires ;
Considérant qu'il est nécessaire de réviser les tarifs des services périscolaires et extrascolaires pour les adapter à l'évolution des coûts du service ;

Pour rappel, la Ville a mis en place le **tarif suivant le taux d'effort depuis le 1er avril 2024**. Cela signifie que le tarif calculé tient compte de la composition du foyer et des revenus. Ainsi chaque famille paie en fonction de ses revenus et du nombre de ses enfants à charge.

Pour mémoire les tarifs en vigueur sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-20251204-DE

Type de Service	Taux d'effort (en % du QF)	QF plancher	Prix plancher	QF plafond	Prix plafond	1er tarif au dessus palier plancher	Dernier tarif avant palier plafond	Variable fixe (complément au taux d'effort)	Tarif extérieurs QF < 2040	Tarifs extérieurs QF>=2040
Repas RS (jours scolaires)	0,25%	734,00 €	1,00 €	2 040,00 €	7,51 €	3,95 €	7,21 €	2,11 €	7,51 €	8,34 €
Garderie Matin	0,03%	734,00 €	1,42 €	2 040,00 €	2,22 €	1,55 €	1,94 €	1,33 €	2,22 €	2,47 €
Garderie Soir	0,05%	734,00 €	1,92 €	2 040,00 €	3,10 €	2,16 €	2,81 €	1,79 €	3,10 €	3,44 €
Marelle 1/2 journée	0,49%	734,00 €	3,47 €	2 040,00 €	11,84 €	5,25 €	11,64 €	1,65 €	11,84 €	13,14 €
Marelle journée	0,70%	734,00 €	5,24 €	2 040,00 €	18,78 €	8,44 €	17,57 €	3,30 €	18,78 €	20,84 €
études 1 soir / semaine	0,80%	734,00 €	5,96 €	2 040,00 €	18,63 €	7,66 €	18,10 €	1,79 €	18,63 €	20,67 €
études 2 soirs / semaine	1,20%	734,00 €	10,77 €	2 040,00 €	27,95 €	10,60 €	26,26 €	1,79 €	27,95 €	31,02 €
Tarif A	0,25%	734,00 €	2,38 €	2 040,00 €	6,90 €	3,11 €	6,37 €	1,27 €	6,90 €	7,65 €
Tarif B	0,40%	734,00 €	3,96 €	2 040,00 €	11,50 €	5,48 €	10,70 €	2,54 €	11,50 €	12,76 €
Tarif C	0,68%	734,00 €	6,08 €	2 040,00 €	17,63 €	7,53 €	16,41 €	2,54 €	17,63 €	19,56 €
Tarif D	1,13%	734,00 €	9,52 €	2 040,00 €	27,56 €	10,83 €	25,58 €	2,54 €	27,56 €	30,59 €
Tarif E	1,48%	734,00 €	12,16 €	2 040,00 €	35,23 €	13,40 €	32,72 €	2,54 €	35,23 €	39,11 €
Tarif F	1,78%	734,00 €	15,33 €	2 040,00 €	44,42 €	18,15 €	41,37 €	5,08 €	44,42 €	49,31 €
Tarif G	2,30%	734,00 €	21,14 €	2 040,00 €	61,27 €	27,04 €	57,06 €	10,16 €	61,27 €	68,01 €
Tarif H	2,95%	734,00 €	26,96 €	2 040,00 €	78,14 €	34,35 €	72,85 €	12,70 €	78,14 €	86,74 €
Tarif Repas centres de loisirs	0,25%	734,00 €	2,11 €	2 040,00 €	7,51 €	3,95 €	7,21 €	2,11 €	7,51 €	8,34 €

Le **tarif à 1€** concernant la restauration scolaire pour les familles ayant un quotient familial (QF) <= à 734 a également été mis en place. Ainsi 41 enfants pour 32 familles bénéficient au 1er septembre 2025 du tarif à 1€ pour le repas en jour scolaire.

Pour information, le coût de fonctionnement de la restauration scolaire est le suivant :

	2022	2023	2024	2025*
Coût alimentaire	1,83€	2,04€	2,11€	2,49€
Coût du temps méridien*	8,51€	9,15€	9,39€	10,32€
Participation collectivité**	50,50%	46,54%	42,10%	39,34%

**Réf déc 2024 à nov 2025, stocks non comptabilisés au moment du calcul*

Compte-tenu de l'inflation, il est proposé d'augmenter les tarifs périscolaires par rapport à ceux proposés pour l'année 2025 comme suit :

- Pour tous les tarifs : augmentation de 1% sur le Quotient Familial plafond et plancher et celui des extérieurs,
- Pour le tarif repas et repas centre de loisirs : évolution de la variable fixe (complétement au taux d'effort) au regard de l'augmentation du coût alimentaire de 2,11€ à 2,198€,
- Pour le tarif repas : évolution du tarif plafond de +1% à savoir de 7,51€ à 7,59€.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-20251204-DE

Propositions pour 2026

99% pour ext QF > QF Plafond 11%

	NOYALAIS								EXTERIEURS	
Type de Service	Taux d'effort (en % du QF)	QF plancher	Prix plancher	QF plafond	Prix plafond	1er tarif au dessus palier plancher	Dernier tarif avant palier plafond	Variable fixe (complément au taux d'effort)	Tarif extérieurs QF < QF plafond noyalais	Tarifs extérieurs QF>=QF plafond noyalais
Repas RS (jours scolaires)	0,250%	741,00 €	1,00 €	2 060,00 €	7,59 €	4,05 €	7,35 €	2,198	7,59 €	8,42 €
Garderie Matin	0,030%	741,00 €	1,42 €	2 060,00 €	2,22 €	1,55 €	1,95 €	1,33	2,22 €	2,46 €
Garderie Soir	0,050%	741,00 €	1,92 €	2 060,00 €	3,10 €	2,16 €	2,82 €	1,79	3,10 €	3,44 €
Marelle 1/2 journée	0,490%	741,00 €	3,47 €	2 060,00 €	11,84 €	5,28 €	11,74 €	1,65	11,84 €	13,14 €
Marelle journée	0,700%	741,00 €	5,24 €	2 060,00 €	18,78 €	8,49 €	17,71 €	3,30	18,78 €	20,85 €
études 1 soir / semaine	0,800%	741,00 €	5,96 €	2 060,00 €	18,63 €	7,72 €	18,26 €	1,79	18,63 €	20,68 €
études 2 soirs / semaine	1,200%	741,00 €	10,77 €	2 060,00 €	27,95 €	10,68 €	26,50 €	1,79	27,95 €	31,02 €
Tarif A	0,250%	741,00 €	2,38 €	2 060,00 €	6,90 €	3,12 €	6,42 €	1,27	6,90 €	7,66 €
Tarif B	0,400%	741,00 €	3,96 €	2 060,00 €	11,5	5,50 €	10,78 €	2,54	11,50 €	12,77 €
Tarif C	0,680%	741,00 €	6,08 €	2 060,00 €	17,63	7,58 €	16,54 €	2,54	17,63 €	19,57 €
Tarif D	1,130%	741,00 €	9,52 €	2 060,00 €	27,56	10,91 €	25,81 €	2,54	27,56 €	30,59 €
Tarif E	1,480%	741,00 €	12,16 €	2 060,00 €	35,23	13,51 €	33,01 €	2,54	35,23 €	39,11 €
Tarif F	1,780%	741,00 €	15,33 €	2 060,00 €	44,42	18,27 €	41,73 €	5,08	44,42 €	49,31 €
Tarif G	2,300%	741,00 €	21,14 €	2 060,00 €	61,27	27,20 €	57,52 €	10,16	61,27 €	68,01 €
Tarif H	2,950%	741,00 €	26,96 €	2 060,00 €	78,14	34,56 €	73,44 €	12,7	78,14 €	86,74 €
Tarif Repas centres de loisirs	0,250%	741,00 €	2,11 €	2 060,00 €	7,59	4,05 €	7,35 €	2,198	7,59 €	8,42 €

La commission Finances en date du 02 décembre 2025 a proposé unanimement cette démarche.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à la majorité, par 22 voix pour et 6 voix contre du groupe d'opposition,

- **APPROUVE** la modification ci-dessus à compter du 05 janvier 2026, les autres tarifs en vigueur sont maintenus,
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT